

us

Paris le 19 Juin 1928

La Commission des Départements Libérés de l'Invasion s'est réunie sous la Présidence de M. Lucien HUBERT .

Elle a repris le texte d'un amendement de M. Henri BACHELET, relatif à la loi ayant pour objet de modifier

la loi du 2 mai 1924 sur les dommages de guerre, ~~et~~ qui avait été disjoint lors de la discussion du projet en

séance publique, *et tendant à régler la situation des*
collatés et celle des veuves en matière de révision d'indemnités.

Après un exposé, M. LUGOL a été chargé à l'unanimité de rédiger un rapport favorable et de le déposer prochainement sur le Bureau de la Haute Assemblée .